

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 873**12 octobre 2001****SOMMAIRE**

(L') Africaine du Développement S.A.H., Luxembourg	41886	Incom - Europe, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	41879
(Le) Coral S.A., Luxembourg	41885	Indra Holding Société Anonyme, Luxembourg	41877
Finaber S.A.H., Luxembourg	41859	Industrial Business Finance Corporation S.A., Luxembourg	41880
Finance for Danish Industry Invest S.A., Luxembourg	41859	Information Presse et Communication Europe S.A., Bockholtz	41873
Foncière de l'Est S.A., Luxembourg	41859	Information Presse et Communication Europe S.A., Bockholtz	41873
Foxitec S.A.H., Luxembourg	41862	Information Presse et Communication Europe S.A., Bockholtz	41873
Foxitec S.A.H., Luxembourg	41862	Interactive Communication Services S.A.	41879
Foxitec S.A.H., Luxembourg	41862	Intermodal Transport Europe, S.à r.l., Luxembourg	41879
Fundamental Values Advisory S.A., Luxembourg	41863	International and Regional Business Planning Cy, IBP, S.à r.l., Leudelange	41874
Fundamental Values Advisory S.A., Luxembourg	41863	International Development Consulting S.A., Luxembourg	41874
Générale d'Aménagement et de Design S.A., Luxembourg	41863	International Development Consulting S.A., Luxembourg	41874
Gerling Security Rückversicherungs-Gesellschaft S.A., Luxembourg	41859	Intranet Europe S.A., Luxembourg	41880
Gordana Holding S.A., Luxembourg	41862	Italfortune International Advisors S.A., Luxembourg	41882
Graphite Carbon Luxembourg S.A., Luxembourg	41864	Jacana S.A.H., Luxembourg	41884
Grenimages S.A., Luxembourg	41866	Kemi Holding S.A., Luxembourg	41866
Hamalux, S.à r.l., Luxembourg	41864	Kemi Holding S.A., Luxembourg	41866
Hamalux, S.à r.l., Luxembourg	41864	Kidder Investments S.A., Luxembourg	41871
Hamalux, S.à r.l., Luxembourg	41865	Kinemax S.A., Luxembourg	41884
Hamalux, S.à r.l., Luxembourg	41865	Küchen-Montage-Service GmbH, Huncherange	41885
Hamalux, S.à r.l., Luxembourg	41865	Langer AG, Luxembourg	41881
Hamalux, S.à r.l., Luxembourg	41865	Langer AG, Luxembourg	41881
Hamalux, S.à r.l., Luxembourg	41865	Langer AG, Luxembourg	41881
Heiderscheid Triny Transports Internationaux GmbH, Dudelange	41867	Le Jardin d'Amandes, S.à r.l., Luxembourg	41887
HIT Entreprises 1, S.à r.l., Luxembourg	41868	Lemmex Holding S.A., Luxembourg	41888
HIT Entreprises 1, S.à r.l., Luxembourg	41871	Lenmar Investments S.A., Luxembourg	41886
High Fidelity, S.à r.l., Luxembourg	41867	Lenmar Investments S.A., Luxembourg	41886
Hold Partners, S.à r.l., Luxembourg	41868	Lenmar Investments S.A., Luxembourg	41886
House Finish Enterprise S.A., Luxembourg	41872	Life S.A., Luxembourg	41888
Hyperion Marketing S.A., Luxembourg	41872	Life S.A., Luxembourg	41888
I. V. Invest Société Anonyme Holding, Luxembourg	41875	Lux Windows S.A., Luxembourg	41891
Ibisland S.A., Luxembourg	41871	Lux-Tours, S.à r.l., Luxembourg	41889
Iginlux S.A.H., Luxembourg	41875		
Ildor Holding Société Anonyme, Luxembourg	41860		
Imexo, S.à r.l., Hellange	41877		
Imexo, S.à r.l., Hellange	41877		

Lux-Union Investment S.A., Luxembourg	41890	Nabors Offshore Americas, S.à r.l., Luxembourg .	41899
Magister Holding S.A., Luxembourg.	41890	Narcando Holding S.A., Luxembourg	41899
Marbo Holding S.A., Luxembourg.	41892	Natrix S.A.H., Luxembourg	41902
Marianne, S.à r.l., Dudelange.	41891	Nico Locatrans S.A., Luxembourg.	41903
Meccanica Finanziaria International S.A., Luxembourg	41889	Nouvel Horizon, S.à r.l., Luxembourg	41903
Meccanica Finanziaria International S.A., Luxembourg	41889	Novaelux Holding S.A.H., Luxembourg	41904
Medea Holding Société Anonyme, Luxembourg . .	41893	Portfolio Selection, Sicav, Luxembourg	41884
Medusa Capital S.A.	41894	Portfolio Selection, Sicav, Luxembourg	41884
Mercury Twenty Six Holding S.A., Luxembourg . .	41895	(Le) Relax Bar, S.à r.l., Leudelange	41889
MMC Main Market Company, S.à r.l., Luxembourg	41867	Schoellerbank Investment Fund, Sicav, Luxembourg	41892
Moulin de Champagne Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	41901	Schoellerbank Investment Fund, Sicav, Luxembourg	41892
Moulin de Champagne Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	41902	Société Foncière et Immobilière du Sud S.A., Luxembourg	41858
N.A.P.I. Holding Société Anonyme, Luxembourg. .	41900	Stayer International S.A., Luxembourg	41895
Nabors Offshore Americas, S.à r.l., Luxembourg .	41896	Stentor Société Anonyme Holding et Cie, Société en commandite par actions, Luxembourg	41882

SOCIETE FONCIERE ET IMMOBILIERE DU SUD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 66.060.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 octobre 2000

Le 27 octobre 2000, les actionnaires de la société anonyme SOCIETE FONCIERE ET IMMOBILIERE DU SUD se sont réunis à l'assemblée générale ordinaire au siège social.

La séance est ouverte à 10.00 heures, sous la présidence de Monsieur René Arama. Le président désigne comme secrétaire Madame Sebastiana Rizzo, et comme scrutateur Monsieur Michel Arama.

Il résulte des constatations du bureau que tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé pour autant que de besoin à toute publication. Suivant la liste des présences, les 100 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 100 voix.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Rapport du conseil d'administration sur sa gestion au cours de l'exercice 1999;
2. Rapport du commissaire aux comptes;
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Apurement des pertes cumulées.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1999, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999 tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration et décide d'affecter les résultats comme suit:

- Résultat de l'exercice	- 1.980.994 LUF
- Report à nouveau de l'exercice	1.980.994 LUF

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 1999.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'apurer toutes les pertes reportées par imputation au compte courant des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président clôture la séance.

Lecture du présent procès-verbal faite, les membres du bureau signent.

Signatures

Le président / La secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2000, vol. 545, fol. 61, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20006/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

FINABER S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 41.919.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 12 février 2001 que:
* FIDUCIAIRE F. WINANDY ET ASSOCIES S.A., ayant son siège social au 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, a été nommée liquidateur, en remplacement de FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG.

Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2001, vol. 550, fol. 88, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19877/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

FINANCE FOR DANISH INDUSTRY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 62.564.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 80, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2001.

(19878/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

GERLING SECURITY RÜCKVERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2419 Luxembourg, 6, rue du Fort Rheinsheim.
H. R. Luxemburg B 11.576.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat einstimmig beschlossen, Herrn Hans-Joachim Guenther, wohnhaft Restelbergstrasse, 52, CH-8044 Zürich, als Direktor der Gesellschaft zu ernennen.

Herr Guenther kann die Gesellschaft bei allen Geschäftsvorfällen durch gemeinsame Unterschrift mit einem Zeichnungsberechtigten rechtsgültig vertreten.

Luxemburg, den 15. März 2001.

GERLING SECURITY RÜCKVERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2001, vol. 550, fol. 89, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19888/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

FONCIERE DE L'EST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 58.225.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 décembre 2000

Le 20 décembre 2000, les actionnaires de la société anonyme FONCIERE DE L'EST se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

La séance est ouverte à 16 heures, sous la présidence de Monsieur René Arama. Le président désigne comme secrétaire Mme Claudine Squizzato et comme scrutateur Monsieur Nils Feldmann.

Il résulte des constatations du bureau que tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé pour autant que de besoin à toute publication. Suivant la liste des présences, les 100 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 100 voix.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration sur sa gestion au cours de l'exercice 1999;
2. Rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Approbation des Comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1999, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999 tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration et décide d'affecter les résultats comme suit:

- Résultat de l'exercice reporté: 4.631.349 LUF

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice au 31 décembre 1999.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président clôture la séance. Lecture du présent procès-verbal faite, les membres du bureau signent.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2001, vol. 548, fol. 37, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19880/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

**ILEDOR HOLDING SOCIETE ANONYME, Société Anonyme Holding,
(anc. ILEDOR HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 40.861.

L'an deux mille, le vingt et un décembre.

Par devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ILEDOR HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 1992, publié au Mémorial C numéro 523 du 16 novembre 1992, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du prêtre notaire Camille Hellinckx, en date du 8 avril 1993, publié au Mémorial C numéro 350 du 2 août 1993.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Paul Van Waelem, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant à Luxembourg-Bonnevoie,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Joseph Renders, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Précision de la dénomination de la société par l'ajoute en toutes lettres de «société anonyme holding».
- 2) Conversion du capital social de BEF 30.000.000,- en Euros 743.680,57 et de la valeur nominale des actions de BEF 1.000,- à Euros 24,79.
- 3) Augmentation du capital social de 6.319,43 Euros pour le porter de Euros 743.680,57 à Euros 750.000,-, en augmentant la valeur nominale des actions de 24,79 Euros à 25,- Euros par versement en espèces.
- 4) Annulation du capital autorisé et fixation, à compter de ce jour d'un nouveau capital autorisé de 7.500.000,- Euros et autorisation au conseil d'administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.
- 5) Modification afférente du 1^{er} et 3^{ème} alinéa de l'article 5 pour les remplacer par les alinéas nouveaux conçus comme suit:

«Le capital social est fixé à sept cent cinquante mille Euros (750.000,- EUR) représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à sept millions cinq cent mille Euros (7.500.000,- EUR) représenté par trois cent mille (300.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 19 décembre 2005, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit, et paya-

bles en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

6) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (Premier alinéa).** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ILEDOR HOLDING, Société Anonyme.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir la devise du capital social et la valeur nominale des actions, exprimée actuellement en francs belges en Euros au taux de conversion légal; en conséquence le capital social est converti de trente millions de francs belges (30.000.000,- BEF) en sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt virgule cinquante-sept Euros (743.680,57 EUR) et la valeur nominale des trente mille (30.000) actions de mille (1.000,-) francs belges en vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf Euros (24,79 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de six mille trois cent dix-neuf virgule quarante-trois Euros (6.319,43 EUR), pour le porter de son montant actuel de sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt virgule cinquante-sept Euros (743.680,57 EUR) à sept cent cinquante mille Euros (750.000,- EUR), par versement en espèces, sans création d'actions nouvelles, mais par augmentation de la valeur nominale des actions de vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf Euros (24,79 EUR) à vingt-cinq Euros (25,- EUR), la preuve du versement en espèces ayant été rapportée au notaire sur base d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'annuler le capital autorisé et d'instaurer à compter de ce jour un nouveau capital autorisé de sept millions cinq cent mille Euros (7.500.000,- EUR).

Elle décide encore d'autoriser le conseil d'administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, sur le vu d'une renonciation expressément énoncée par les actionnaires existants quant à leur droit préférentiel de souscription des obligations convertibles à émettre éventuellement.

Cinquième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} et 3^{ème} de l'article 5.- des statuts pour les remplacer par les alinéas nouveaux dans la teneur telle que prévue au point 5 de l'ordre du jour.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à 50.000,- francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M.P. Van Waelem, M.P. Thibo, M.J. Renders, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 62, case 6. – Reçu 2.549 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2001.

J.-P. Hencks.

(19909/216/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

FOXITEC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 35.276.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 80, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2001.

Pour FOXITEC S.A.

Société Anonyme Holding

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / C. Day-Royemans

(19882/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

FOXITEC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 35.276.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 80, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2001.

Pour FOXITEC S.A.

Société Anonyme Holding

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / C. Day-Royemans

(19883/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

FOXITEC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 35.276.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2001.

Pour FOXITEC S.A.

Société Anonyme Holding

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / C. Day-Royemans

(19881/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

GORDANA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 44.581.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 71, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2001.

GORDANA HOLDING S.A.

Signature

Un administrateur

(19889/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

FUNDAMENTAL VALUES ADVISORY, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 72.676.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2001, vol. 550, fol. 89, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2001.

(19884/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

FUNDAMENTAL VALUES ADVISORY, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 72.676.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mars 2001

En date du 9 mars 2001, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2000.
- de confirmer les mandats de MM. Michel Potsios, Robert Philippart et Gesualdo Pianciamore en qualité d'Administrateurs de la société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2002.
- de renouveler le mandat de DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG S.A. en qualité de Commissaire aux Comptes de la société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2001.

Luxembourg, le 9 mars 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2001, vol. 550, fol. 89, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19885/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

GENERALE D'AMENAGEMENT ET DE DESIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 40.889.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 octobre 2000

Le 12 octobre 2000, les actionnaires de la société anonyme GENERALE D'AMENAGEMENT ET DE DESIGN se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

La séance est ouverte à 16 heures, sous la présidence de Monsieur René Arama. Le président désigne comme secrétaire Mlle Christiane D. Abitbol et comme scrutateur Monsieur Michel Arama.

Il résulte des constatations du bureau que tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé pour autant que de besoin à toute publication. Suivant la liste des présences, les 100 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 100 voix.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour que le Président expose:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration;
2. Rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Approbation des Comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Mlle la secrétaire donne lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1999. Lecture faite, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999 tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration et décide d'affecter le résultat de la période ainsi qu'il suit:

- Perte de l'exercice	- 780.512 LUF
- Résultats reportés antérieurs	2.680.351 LUF
- Solde à reporter à nouveau	1.899.839 LUF

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 1999.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président clôture la séance.

Signature / Signature / Signature

Le Président / La secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2000, vol. 543, fol. 95, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19887/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

GRAPHITE CARBON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 51.519.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 octobre 2000

Le 5 octobre 2000, les actionnaires de la société anonyme GRAPHITE CARBON LUXEMBOURG se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de Monsieur René Arama. Le président désigne comme secrétaire Mlle Christiane Deborah Abitbol et comme scrutateur Monsieur Michel Arama.

Il résulte des constatations du bureau que tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé pour autant que de besoin à toute publication. Suivant la liste des présences, les 100 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 100 voix.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour du jour exposé le Président:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration;
2. Rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Approbation des Comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Mlle la secrétaire donne lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1999. Lecture faite, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999 tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration et décide d'affecter le résultat de la période ainsi qu'il suit:

- Perte de l'exercice.	- 265.898 LUF
- Pertes reportées antérieures	- 478.324 LUF
- Solde reporté à nouveau	- 744.222 LUF

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 1999.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président clôture la séance.

Signature / Signature / Signature

Le Président / La secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2001, vol. 543, fol. 95, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19890/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

HAMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 21.379.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2001, vol. 550, fol. 88, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2001.

Pour HAMALUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(19893/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

HAMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 21.379.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2001, vol. 550, fol. 88, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2001.

Pour HAMALUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(19894/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

HAMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 21.379.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2001, vol. 550, fol. 88, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2001.

Pour HAMALUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(19895/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

HAMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 21.379.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2001, vol. 550, fol. 88, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2001.

Pour HAMALUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(19896/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

HAMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 21.379.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2001, vol. 550, fol. 88, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2001.

Pour HAMALUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(19897/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

HAMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 21.379.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2001, vol. 550, fol. 88, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2001.

Pour HAMALUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(19898/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

GRENIMAGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.224.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 octobre 2000

Le 10 octobre 2000, les actionnaires de la société anonyme GRENIMAGES se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de Monsieur Jacques Grenson. Le président désigne comme secrétaire Mme Claudine Pierlot et comme scrutateur Monsieur Ulric Grenson.

Il résulte des constatations du bureau que tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé pour autant que de besoin à toute publication. Suivant la liste des présences, les 100 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 100 voix.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour exposé par le Président:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration;
2. Rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Approbation des Comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Mme la secrétaire donne lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1999. Lecture faite, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999 tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration et décide d'affecter le résultat de la période ainsi qu'il suit:

- Perte de l'exercice.	- 698.357 LUF
- Pertes reportées antérieures	- 530.600 LUF
- Solde reportées à nouveau	- 1.228.957 LUF

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 1999.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président clôture la séance.

Signature / Signature / Signature

Le Président / La secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2001, vol. 547, fol. 98, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19891/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

KEMI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 32.243.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2001, vol. 550, fol. 93, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(19927/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

KEMI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 32.243.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société tenue en date du 2 mai 2000 que l'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2001, vol. 550, fol. 93, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19928/677/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

HEIDERSCHIED TRINITY TRANSPORTS INTERNATIONAUX, GmbH.

Siège social: L-3515 Dudelange, 29, route de Luxembourg.

Les bilans au:

- 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2001, Vol. 550, Fol. 90, Case 8,
 - 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2001, Vol. 550, Fol. 90, Case 8,
- ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 20 mars 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2001.

Signature.

(19899/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

HIGH FIDELITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 2, route d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 38.266.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 décembre 2000

Le 8 décembre 2000, les associés de la société à responsabilité limitée HIGH FIDELITY se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

La séance est ouverte à 16 heures, sous la présidence de Monsieur Guiseppa Ungolo. Le président désigne comme secrétaire Mme Vitina Labatte.

Il résulte des constatations du bureau que tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé pour autant que de besoin à toute publication. Suivant la liste des présences, les 850 parts sociales émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 100% des voix.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Rapport du gérant sur sa gestion au cours de l'exercice 1999;
2. Approbation des Comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats;
3. Décharge du gérant pour sa gestion au 31 décembre 1999;
4. Situation des fonds propres.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1999, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999 tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration et décide d'affecter les résultats comme suit:

- Résultat de l'exercice	- 544.431 LUF
- Report à nouveau de l'exercice	- 544.431 LUF

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au gérant pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 1999.

Troisième résolution

En vertu de l'article 100 de la Loi sur les Sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société en apportant sa garantie à la reconstitution des capitaux propres dans les proportions légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président clôture la séance.

Lecture du présent procès-verbal faite, les membres du bureau signent.

Signature / Signature

Le Président / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 55, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(19900/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

MMC MAIN MARKET COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 65.126.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 mars 2001, vol. 319, fol. 40, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 mars 2001.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

(19957/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

HOLD PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 57.629.

—
Extrait du procès-verbal de la décision de la gérance

Il a été décidé:

- De transférer avec effet immédiat le siège statutaire à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

A Luxembourg le 2 mars 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2001, vol. 550, fol. 91, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19903/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

HIT ENTERPRISES 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

—
In the year two thousand and one, on the second day of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HIT HOLDINGS 1 LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Maple House, 149 Tottenham Court Road, London W1T 7NF, United Kingdom,

here represented by Mr Nigel Birrell, Director, residing at Maple House, 149 Tottenham Court Road, London W1T 7NF, United Kingdom,

who appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

Such appearing party is the sole shareholder of HIT ENTERPRISES 1, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg trade and company, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 29th January 2001, not published yet.

The appearing party representing the entire share capital then passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital from twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) up to fifteen million twelve thousand five hundred Euro (EUR 15,012,500.-) by the issuance of six hundred thousand (600,000) shares having each a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), on payment of a share premium amounting to ninety-two million three hundred and seventy-four thousand eight hundred and fifty-four Euro (EUR 92,374,854.-).

Second resolution

The sole shareholder decides to admit HIT VENTURES 1, an unlimited company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Maple House, 149 Tottenham Court Road, London W1T 7NF, United Kingdom, to the subscription of the six hundred thousand (600,000) shares to be issued.

Contributor's Intervention - Subscription - Issue Premium - Contributions - Payment.

Thereupon intervene the aforementioned subscribing company HIT VENTURES 1, here represented as stated here-above by Mr Nigel Birrell;

which declared to subscribe all the new shares issued by HIT ENTERPRISES 1, S.à r.l. and to pay them up fully as well as the issue premium through a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities as defined in Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, which provides for capital duty exemption.

Description of the contribution

All these assets and liabilities contributed (entire property) are documented in the balance sheet of the contributed company HIT VENTURES 1 dated today, 2nd day of March, 2001, which will remain here annexed, signed by the Company Secretary, in order to be an integral part of the deed.

In addition to possibly the items appearing in the balance sheet, the property is contributed with all the rights, commitments and obligations, known or unknown, which could or could be attached there in some manner that it is.

Evaluation

The total net value of this contribution in kind is evaluated at one hundred and seven million three hundred and seventy-four thousand eight hundred and fifty-four Euro (EUR 107,374,854.-).

Consideration

	EUR
600,000 shares with a nominal value of EUR 25.-	15,000,000
Share premium of	92,374,854
Compensation in Cash paid by the Company:	0
	107,374,854

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by the Memorandum of Articles of Association of HIT VENTURES 1, by the certificate of incorporation of the Registrar of Companies and by its balance sheet.

Effective implementation of the contribution

HIT VENTURES 1, contributor here represented as stated hereabove, expressly declares that all formalities in any concerned country in relation with the transfer in favor of HIT ENTERPRISES 1, S.à r.l. of all its assets and liabilities will be carried out within the best delays in each country as far as it will be concerned in order to duly formalize the property's transmission of and to render it effective anywhere and toward any third party.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend article six of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at fifteen million twelve thousand five hundred Euro (EUR 15,012,500) represented by six hundred thousand five hundred (600,500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Fixed Rate Tax Exemption Request

Considering that it concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property), nothing withheld or excepted, of HIT VENTURES 1, a company having its registered office in an European Union State, exclusively remunerated by issue of new shares by HIT ENTERPRISES 1, S.à r.l., a Luxembourg company, without any payment in cash, the company refers to Article 4.1 of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for capital fixed rate tax exemption.

Declaration

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 4.1 of the law of December 29, 1971 in order to obtain a favorable taxation of the contribution in kind and states explicitly that these conditions are fulfilled, on sight of relevant documents, because comments and explanations exposed to him and considering the context of such operation.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three hundred thousand Luxembourg Francs.

Retainer

Sufficient funds, equal at least to the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille un, le deux mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HIT HOLDINGS 1 LIMITED, une société constituée et régie selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Maple House, x.49 Tottenham Court Road, Londres W1T 7NF, Royaume-Uni, ici représentée par Monsieur Nigel Birrell, Director, demeurant à Maple House, 149 Tottenham Court Road, Londres W1T 7NF, Royaume-Uni;

lequel désigne Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique comme secrétaire

HIT HOLDINGS 1 LIMITED est le seul associé de la société à responsabilité limitée HIT ENTERPRISES 1, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, en cours d'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 29 janvier 2001, non encore publié.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à quinze millions douze mille cinq cents euros (EUR 15.012.500,-) par l'émission de six cent mille (600.000) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant global de quatre-vingt douze millions trois cent soixante-quatorze mille huit cent cinquante-quatre euros (EUR 92.374.854,-).

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accepter à la souscription des six cent mille (600.000) parts sociales nouvelles à émettre HIT VENTURES 1, une «unlimited company» constituée et régie selon le droit de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Maple House, 149 Tottenham Court Road, London W1T 7NF, United Kingdom.

Intervention de l'apporteur - Souscription Prime d'émission - Apports - Libération

Intervient ensuite aux présentes la société HIT VENTURES 1, précitée dûment représentée par Monsieur Nigel Birrell, prénommé;

laquelle a déclaré souscrire toutes les parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission par l'apport en nature constitué de la totalité de son patrimoine actif et passif, tel que défini à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Description de l'apport

Tous ces actifs et passifs apportés (intégralité de patrimoine) sont documentés sur le bilan de la société apportée HIT VENTURES 1, en date de ce jour 2 mars 2001, lequel bilan restera ci-annexé, signé par le «Company Secretary», de sorte à faire partie intégrante du présent acte.

Outre éventuellement les postes figurant au bilan, le patrimoine est apporté avec tous les droits, engagement et obligations, connus ou inconnus qui pourraient ou pourront y être attachés de quelque manière que ce soit.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à cent sept millions trois cent soixante-quatorze mille huit cent cinquante-quatre euros (EUR 107.374.854,-),

Contre-Partie / Rémunération

	EUR
600.000 parts sociales de EUR 25,-	15.000.000
Prime d'émission de	92.374.854
Versement au comptant par la Société:	<u>0</u>
	107.374.854

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné par la production des statuts de HIT VENTURES 1, de son extrait de registre de commerce, et de son bilan évoqué ci-avant,

Réalisation effective de l'apport

HIT VENTURES 1, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que toutes formalités dans tout pays concerné en relation avec le transfert en faveur de HIT ENTERPRISES 1, S.à r.l. de l'intégralité de tous ses actifs et passifs seront menées à bien dans les meilleurs délais en tout pays concerné afin d'y formaliser valablement la transmission du patrimoine et de le rendre opposable et effectif en tous lieux et vis-à-vis de tous tiers.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quinze millions douze mille cinq cents euros (EUR 15.012.500,-) représentée par six cent mille cinq cents (600.500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Requête en exonération des droits proportionnels

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine), rien réservé ni excepté, de HIT VENTURES 1, une société ayant son siège dans l'Union Européenne, exclusivement rémunéré par l'émission de nouvelles parts sociales émises par HIT ENTERPRISES 1, S.à r.l., une société luxembourgeoise sans aucun versement au comptant, la société se réfère à l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, et requiert sur cette base l'exonération du droit proportionnel d'apport.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 pour obtenir une taxation favorable de l'apport réalisé et en constate expressément l'accomplissement, sur le vu de documents pertinents, en raison des commentaires et explications lui exposés et compte tenu du contexte général de l'opération.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ trois cent mille francs luxembourgeois.

Provision

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Birrell, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2001, vol. 8CS, fol. 59, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2001.

J. Elvinger.

(1990/211/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

HIT ENTERPRISES 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001. (1990/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

IBISLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 30.177.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 71, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2001.

Pour IBISLAND S.A.

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

(19906/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

KIDDER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 80.822.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mars 2001

- Les démissions de Monsieur Emile Wirtz, de la société INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION et de la société FOXBAWN LIMITED de leurs mandats d'administrateurs sont acceptées et décharge leur est donnée pour l'exercice de leurs mandats.

- La démission de la société SOFICODEC, ayant son siège social 6, avenue Guillaume à Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes de la société KIDDER INVESTMENTS S.A. est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

- Les nominations de Messieurs Fabio Mazzoni, indépendant, demeurant à L-8042 Strassen, 132, rue des Romains, Joseph Mayor, employé privé, demeurant à L-2322 Luxembourg, 9, rue Henri Pensis et Benoît Georis, employé privé, demeurant à B-6700 Arlon, 23, rue du Lycia en tant qu'administrateurs de la société KIDDER INVESTMENTS S.A. sont acceptées; leurs mandats seront renouvelables lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire de 2005.

- La nomination de la société WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., ayant son siège social 9B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg en tant que commissaire aux comptes de la société KIDDER INVESTMENTS est acceptée.

- Décision est prise de transférer le siège social de la société KIDDER INVESTMENTS S.A. au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le 9 mars 2001.

Pour extrait conforme

B. Georis

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2001, vol. 550, fol. 63, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19929/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

HOUSE FINISH ENTERPRISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 42.468.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 août 2000

Le 18 août 2000, les actionnaires de la société anonyme HOUSE FINISH ENTREPRISES se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de Monsieur Raymond Grun. Le président désigne comme secrétaire Mme Irène Kalus et comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre Grun.

Il résulte des constatations du bureau que tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé pour autant que de besoin à toute publication. Suivant la liste des présences, les actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 100 voix.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Le président expose l'Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration sur sa gestion au cours de l'exercice 1999;
2. Rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Approbation des Comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1999, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999 tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration et décide d'affecter les résultats comme suit:

- Bénéfice de la période	1.394.783 LUF
- Résultats reportés	8.983.091 LUF
- Report à nouveau de l'exercice	10.377.874 LUF

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice au 31 décembre 1999.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président clôture la séance.

M. le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal. Lecture faite, les membres du bureau signent.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 74, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19904/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

HYPERION MARKETING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 41.457.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 25 juin 1999

L'assemblée était ouverte à 15.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Madame Aude-Marie Breden demeurant à Herserange / France. La présidente a désigné comme secrétaire Madame Britta Hans demeurant à Trier/Allemagne et l'assemblée a élu Madame Anne Smons, scrutatrice.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 1.250 actions était représentée et donc l'assemblée pourra discuter et décider avec validité les points repris à l'agenda.

Agenda:

1. Présentation et approbation du bilan et du compte de pertes et profits en date du 31 décembre 1998.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Re-nomination et élection des membres du conseil d'administration.
4. Election du commissaire aux comptes.

Décisions:

1. Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'année sociale se terminera le 31 décembre 1998 n'étant pas encore disponibles, leur présentation est remise à une assemblée ultérieure.

2. Le résultat pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 1998 n'étant pas encore disponible, la décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes a été remise à une assemblée ultérieure.

3. Le résultat pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 1998 n'étant pas encore disponible, la décharge aux Administrateurs a été remise à une assemblée ultérieure.

4. Le commissaire aux Comptes actuel, AUDILUX LIMITED, a été jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire dans laquelle seront présentés le bilan et les comptes de pertes et profits.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 17.00 heures.

A.-M. Breden / B. Hans / A. Smons

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2001, vol. 550, fol. 94, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19905/759/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

INFORMATION PRESSE ET COMMUNICATION EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9637 Bockholtz, 4, um Aale Wee.

R. C. Luxembourg B 58.333.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2001, vol. 550, fol. 94, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2001.

Signature.

(19916/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

INFORMATION PRESSE ET COMMUNICATION EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9637 Bockholtz, 4, um Aale Wee.

R. C. Luxembourg B 58.333.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2001, vol. 550, fol. 94, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2001.

Signature.

(19917/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

INFORMATION PRESSE ET COMMUNICATION EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9637 Bockholtz, 4, um Aale Wee.

R. C. Luxembourg B 58.333.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 28 décembre 2000

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel Colaci demeurant à Soleuvre/Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire Madame Anabela Inverno demeurant à Arlon/Belgique et l'assemblée a élu Madame Britta Hans demeurant à Trier/Allemagne, scrutatrice.

Le Président déclare qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 5.000 actions est représentée et donc l'assemblée pourra discuter et décider avec validité les points repris à l'agenda.

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et des comptes de pertes et profits en date du 31 décembre 1998 et du 31 décembre 1999.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Re-nomination et élection des membres du conseil d'administration.
4. Election du commissaire aux comptes.

Décisions

1. L'assemblée a unanimement approuvé les bilans et les comptes de pertes et profits pour les années sociales se terminant le 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999
2. Décharge a été donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
3. Les actuels administrateurs sont élus pour une année supplémentaire jusqu'à la prochaine assemblée générale.
4. Le Commissaire aux Comptes actuels, AUDILUX LIMITED, a été élu pour une année supplémentaire jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été close à 12.00 heures.

M. Colaci / A. Inverno / B. Hans

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2001, vol. 550, fol. 94, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19918/759/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

**INTERNATIONAL AND REGIONAL BUSINESS PLANNING CY, IBP, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Leudelange.
R. C. Luxembourg B 19.752.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2001, vol. 550, fol. 62, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2001.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(19907/549/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

INTERNATIONAL DEVELOPMENT CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 31.899.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 janvier 2001

- La démission du Commissaire aux Comptes, Monsieur Robert Elvinger, Luxembourg, est acceptée à l'unanimité
- Pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat
- Est nommé Commissaire aux Comptes, pour une année, en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie
- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2000.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 18 janvier 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2001, vol. 550, fol. 52, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19920/503/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

INTERNATIONAL DEVELOPMENT CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 31.899.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} mars 2001

Les actionnaires de la société INTERNATIONAL DEVELOPMENT CONSULTING S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, décident à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

1. Monsieur Jean-Claude Sonntag, pharmacien, demeurant à Nancy (France) démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société
2. Cette démission est acceptée par l'assemblée des actionnaires qui donne pleine et entière décharge à l'administrateur sortant pour l'exécution de son mandat
3. Est nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, pour une durée d'une année, c'est à dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2000:

- Madame Lucie Audren, interprète, demeurant à Montpellier (France)

Le conseil d'administration aura donc désormais la composition suivante:

- Monsieur Alain Audren, ingénieur commercial, demeurant à Montpellier (France)
- Madame Lucie Audren, interprète, demeurant à Montpellier (France)
- Monsieur Noui Smara, directeur de société, demeurant à Saint-Pétersbourg (Russie)

4. Le nouvel administrateur déclare accepter son mandat.

5. Le siège de la société est transféré, avec effet immédiat, à l'adresse suivante:

65, avenue de la Gare

L-1611 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1^{er} mars 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2001, vol. 550, fol. 52, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19921/503/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

IGINLUX S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.260.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire prise en date du 14 mars 2001 que:

Monsieur Raffaele Gentile, Administrateur de sociétés, demeurant à L-Wormeldange-Haut, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Rémy Meneguz, démissionnaire ainsi que Mr. Carlo Iantaffi, Administrateur de sociétés, demeurant à L-Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Frédéric Noel, démissionnaire.

Ils termineront les mandats des Administrateurs qu'ils remplacent.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IGINLUX S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2001, vol. 550, fol. 93, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(19908/058/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

**I. V. INVEST SOCIETE ANONYME HOLDING, Société Anonyme Holding,
(anc. I.V. INVEST S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 21.709.

L'an deux mille, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme I.V. INVEST S.A. ,avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination IRREPRO HOLDING S.A., suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, alors de résidence à Echternach, en date du 22 juin 1984, publié au Mémorial C numéro 205 du 1^{er} août 1984, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 juin 1995, publié au Mémorial C numéro 489 du 27 septembre 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Paul Van Waelem, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant à Luxembourg-Bonnevoie,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Joseph Renders, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Précision de la dénomination de la société par l'ajoute en toutes lettres de «société anonyme holding».
- 2) Suppression de la valeur nominale des actions.
- 3) Conversion du capital social de LUF 242.270.000,- en EUR 6.005.716,42.
- 4) Réduction du capital social de EUR 70.101,42 pour le porter de EUR 6.005.716,42 à EUR 5.935.615,- par apurement de pertes existantes à due concurrence.

3) Nouvelle fixation de la valeur nominale des actions à EUR 245,- par action.

4) Instauration d'un capital autorisé de 55.125.000,- Euros et autorisation au conseil d'administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

5) Modification afférente de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 pour le remplacer par les alinéas nouveaux conçus comme suit:
«Le capital souscrit est fixé à cinq millions neuf cent trente-cinq mille six cent quinze Euros (5.935.615,- EUR) représenté par vingt-quatre mille deux cent vingt-sept (24.227) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-cinq Euros (245,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cinquante-cinq millions cent vingt-cinq mille Euros (55.125.000,- EUR) représenté par deux cent vingt-cinq mille (225.000) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-cinq Euros (245,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 19 décembre 2005, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit, et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

6) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence ; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes une société anonyme holding sous la dénomination de I.V. INVEST Société Anonyme Holding.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des vingt-quatre mille deux cent vingt-sept actions de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de convertir la devise du capital social et la valeur nominale des actions, exprimée actuellement en francs luxembourgeois en euros au taux de conversion légal; en conséquence le capital social est converti de deux cent quarante-deux millions deux cent soixante-dix mille francs luxembourgeois (242.270.000,- LUF) en six millions cinq mille sept cent seize virgule quarante-deux Euros (6.005.716,42 EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de soixante-dix mille cent un virgule quarante-deux Euros (70.101,42 EUR), pour le porter de son montant actuel de six millions cinq mille sept cent seize virgule quarante-deux Euros (6.005.716,42 EUR) à cinq millions neuf cent trente-cinq mille six cent quinze Euros (5.935.615,- EUR) représenté par vingt-quatre mille deux cent vingt-sept (24.227) actions sans désignation de valeur nominale, par apurement de pertes existantes à due concurrence, dont l'existence a été prouvée au notaire.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'instaurer un capital autorisé de cinquante-cinq millions cent vingt-cinq mille Euros (55.125.000,- EUR).

Elle décide encore d'autoriser le conseil d'administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, sur le vu d'une renonciation expressément énoncée par les actionnaires existants quant à leur droit préférentiel de souscription des obligations convertibles à émettre éventuellement.

Sixième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5.- des statuts pour le remplacer par les alinéas nouveaux dans la teneur telle que prévue au point 5 de l'ordre du jour.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à 50.000,- francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M.P. Van Waelem, M.P. Thibo, M.J. Renders, J.P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 62, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

J.-P. Hencks.

(19925/216/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

IMEXO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 2A, rue de Zouftgen.
R. C. Luxembourg B 48.074.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2001.

T. Drot.

(19910/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

IMEXO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 2A, rue de Zouftgen.
R. C. Luxembourg B 48.074.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2001.

T. Drot.

(19911/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

**INDRA HOLDING SOCIETE ANONYME, Société Anonyme Holding.
(anc. INDRA HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 35.746.

L'an deux mille, le douze décembre.

Par devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INDRA HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 décembre 1990, publié au Mémorial C numéro 213 du 14 mai 1991.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Paul Van Waelem, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant à Luxembourg-Bonnevoie,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Joseph Renders, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Précision de la dénomination de la société par l'ajoute en toutes lettres de «société anonyme holding».
2) Conversion du capital social de LUF 1.250.000,- en Euros 30.986,69 et de la valeur nominale des actions de LUF 1.000,- à Euros 24,79.

3) Augmentation du capital social de 263,31 Euros pour le porter à 31.250,- Euros, en augmentant la valeur nominale des actions de 24,79 Euros à 25,- Euros par versement en espèces.

4) Instauration d'un capital autorisé de 312.500,- Euros et autorisation au conseil d'administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

5) Modification afférente de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 pour le remplacer par les alinéas nouveaux conçus comme suit:
«Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante Euros (31.250,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à trois cent douze mille cinq cents Euros (312.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 11 décembre 2005, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit, et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

6) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de INDRA HOLDING Société Anonyme.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir la devise du capital social et la valeur nominale des actions, exprimée actuellement en francs luxembourgeois en euros au taux de conversion légal; en conséquence le capital social est converti de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf Euros (30.986,69 EUR) et la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille (1.000,-) francs luxembourgeois en vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf Euros (24,79 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent soixante-trois virgule trente et un Euros (263,31 EUR), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf Euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille deux cent cinquante Euros (31.250,- EUR), par versement en espèces, sans création d'actions nouvelles, mais par augmentation de la valeur nominale des actions de vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf Euros (24,79 EUR) à vingt-cinq Euros (25,- EUR), la preuve du versement en espèces ayant été rapportée au notaire sur base d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'instaurer un capital autorisé de trois cent douze mille cinq cents Euros (312.500,- EUR).

Elle décide encore d'autoriser le conseil d'administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, sur le vu d'une renonciation expressément énoncée par les actionnaires existants quant à leur droit préférentiel de souscription des obligations convertibles à émettre éventuellement.

Cinquième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5.- des statuts pour le remplacer par les alinéas nouveaux dans la teneur telle que prévue au point 5 de l'ordre du jour.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à 50.000,- francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M.P. Van Waelem, M.P. Thibo, M.J. Renders, J.P. Hencks

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 50, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2001.

J.-P. Hencks.

(19914/216/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

INCOM - EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 10, place des Remparts.

R. C. Luxembourg B 77.130.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mars 2000

Suite à une décision prise par l'associé unique de la société, le siège social a été transféré à l'adresse suivante:

10, place des Remparts

L-4303 Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2001.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2001, vol. 550, fol. 85, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19913/502/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

INTERMODAL TRANSPORT EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 60.792.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 octobre 2000

Le 30 octobre 2000, l'associé unique de la société à responsabilité limitée INTERMODAL TRANSPORT EUROPE a tenu son assemblée générale ordinaire au siège social.

La séance est ouverte à 18 heures.

L'associé unique détient toutes les 100 parts sociales émises, lesquelles donnent droit à 100% des voix.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Rapport du Gérant sur sa gestion au cours de l'exercice 1999;
2. Approbation des Comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats;
3. Décharge au gérant pour sa gestion au 31 décembre 1999.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1999, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999 tels qu'ils lui sont présentés et décide d'affecter les résultats comme suit:

- Résultat de l'exercice	5.416.692 LUF
- Dotation à la réserve légale	- 50.000 LUF
- Report à nouveau de l'exercice	5.366.692 LUF

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au gérant pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 1999.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 30.

A. Marletta

Associé unique

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 546, fol. 34, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19919/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

INTERACTIVE COMMUNICATION SERVICES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 59.589.

Le siège de la société INTERACTIVE COMMUNICATION SERVICES S.A., ayant eu anciennement son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro B 59.589 est dénoncé, et ce, à compter de la démission de M^e Lex Thielen en tant qu'administrateur, soit le 19 mai 2000, sinon à compter de ce jour.

Luxembourg, le 28 février 2001.

L. Thielen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2001, vol. 550, fol. 27, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19922/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

INDUSTRIAL BUSINESS FINANCE CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.455.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 octobre 2000

Le 20 octobre 2000, les actionnaires de la société anonyme INDUSTRIAL BUSINESS FINANCE CORPORATION se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de Monsieur René Arama. Le président désigne comme secrétaire Monsieur Michel Arama et comme scrutateur Monsieur Jean-Pascal Cambier.

Il résulte des constatations du bureau que tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé pour autant que de besoin à toute publication. Suivant la liste des présences, les 100 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 100 voix.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

M. le Président expose que la présente réunion a pour

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration;
2. Rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Approbation des Comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Mlle la secrétaire donne lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1999. Lecture faite, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999 tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration et décide d'affecter le résultat de la période ainsi qu'il suit:

- Bénéfice de l'exercice	134.921 LUF
- Résultats reportés antérieurs	54.687 LUF
- Réserve légale	125.000 LUF
- Solde à reporter à nouveau	64.608 LUF

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice au 31 décembre 1999.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président clôture la séance.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2000, vol. 545, fol. 61, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19915/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

INTRANET EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 55.540.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 octobre 2000

Le 28 octobre 2000, les actionnaires de la société anonyme INTRANET EUROPE se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

La séance est ouverte à 16 heures, sous la présidence de Monsieur René Arama. Le président désigne comme secrétaire Mme Sebastiana Rizzo et comme scrutateur Monsieur Michel Arama.

Il résulte des constatations du bureau que tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé pour autant que de besoin à toute publication. Suivant la liste des présences, les 100 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 100 voix.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration;
2. Rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Approbation des Comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Mme la secrétaire donne lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1999. Lecture faite, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999 tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration et décide d'affecter le résultat de la période ainsi qu'il suit:

- Bénéfice de l'exercice	1.202.217 LUF
- Dotation à la réserve légale	- 120.000 LUF
- Solde à reporter	1.082.217 LUF

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice au 31 décembre 1999.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président clôture la séance.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2000, vol. 546, fol. 34, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19923/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

LANGER AG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 34.018.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 80, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2001.

Pour LANGER AG

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / C. Day-Royemans

(19934/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

LANGER AG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 34.018.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 80, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2001.

Pour LANGER AG

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / C. Day-Royemans

(19935/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

LANGER AG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 34.018.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2001.

Pour LANGER AG

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / C. Day-Royemans

(19933/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

ITALFORTUNE INTERNATIONAL ADVISORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 8.734.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2001, vol. 550, fol. 74, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour ITALFORTUNE INTERNATIONAL ADVISORS S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(19924/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

STENTOR SOCIETE ANONYME HOLDING ET CIE, Société en commandite par actions, (anc. STENTOR S.A. et Cie, Société en commandite par actions).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.163.

L'an deux mille, le vingt décembre.

Par devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STENTOR S. A. et Cie, Société en commandite par actions, avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de STENTOR HOLDING S.A. suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 août 1992, publié au Mémorial C numéro 575 du 7 décembre 1992. La dénomination a été changée en celle actuelle et les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné en date du 21 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 121 du 9 mars 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Paul Van Waelem, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant à Luxembourg-Bonnevoie,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Joseph Renders, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Précision de la dénomination de la société par l'ajoute en toutes lettres de «société anonyme holding».
- 2) Conversion du capital social de LUF 28.500.000,- en Euros 706.496,54 et de la valeur nominale des actions de LUF 1.000,- à Euros 24,79.
- 3) Augmentation du capital social de 6.003,46 Euros pour le porter de 706.496,54 à 712.500 Euros, en augmentant la valeur nominale des actions de 24,79 Euros à 25,- Euros par débit du résultat reporté.
- 4) Annulation du capital autorisé et fixation, à compter de ce jour d'un nouveau capital autorisé de 7.125.000,- Euros et autorisation au conseil d'administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.
- 5) Modification afférente du 1^{er} et 3^{ème} alinéa de l'article 5 pour les remplacer par les alinéas nouveaux conçus comme suit:

«Le capital social est fixé à sept cent douze mille cinq cents Euros (712.500,- EUR) représenté par vingt-huit mille cinq cents (28.500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à sept millions cent vingt-cinq mille Euros (7.125.000,- EUR) représenté par deux cent quatre-vingt-cinq mille (285.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 19 décembre 2005, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit, et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou

convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales. spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

6) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence ; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société en commandite par actions qui sera régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la raison sociale STENTOR Société Anonyme Holding et Cie, Société en commandite par actions».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir la devise du capital social et la valeur nominale des actions, exprimée actuellement en francs luxembourgeois en euro au taux de conversion légal; en conséquence le capital social est converti de vingt-huit millions cinq cent mille francs luxembourgeois (28.500.000,- LUF) en sept cent six mille quatre cent quatre-vingt-seize virgule cinquante-quatre Euros (706.496,54 EUR) et la valeur nominale des vingt-huit mille cinq cents (28.500) actions de mille (1.000,-) francs luxembourgeois en vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf euros (24.79 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de six mille trois virgule quarante-six Euros (6.003,46 EUR), pour le porter de son montant actuel de sept cent six mille quatre cent quatre-vingt-seize virgule cinquante-quatre Euros (706.496,54 EUR) à sept cent douze mille cinq cents Euros (712.500,- EUR) sans création d'actions nouvelles, mais par augmentation de la valeur nominale des actions de vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf Euros (24,79 EUR) à vingt-cinq Euros (25,- EUR). et à libérer par les résultats reportés.

L'existence des résultats reportés a été prouvée aux actionnaires, qui le reconnaissent et au notaire instrumentant qui le certifie, sur base du bilan arrêté au 31 décembre 1999.

Une copie du bilan reste annexée aux présentes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'annuler le capital autorisé et d'instaurer à compter de ce jour un nouveau capital autorisé de sept millions cent vingt-cinq mille Euros (7.125.000,- EUR).

Elle décide encore d'autoriser le conseil d'administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé sur le vu d'une renonciation expressément énoncée par les actionnaires existants quant à leur droit préférentiel de souscription des obligations convertibles à émettre éventuellement.

Cinquième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} et 3^{ème} de l'article 5.- des statuts pour les remplacer par les alinéas nouveaux dans la teneur telle que prévue au point 5 de l'ordre du jour.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à 60.000,- francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé : M.P. Van Waelem, M.P. Thibo, M.J. Renders, J. P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 62, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2001.

J.-P. Hencks.

(20031/216/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

JACANA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 10.758.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 80, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2001.

Pour JACANA S.A.

Société Anonyme Holding

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / C. Day-Royemans

(19926/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

KINEMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 66.154.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 16 mars 2001 que Monsieur Georges Blaise, gérant de société, demeurant à F-57160 Scy-Schazelle, 19, route de Longeville, a été coopté administrateur en remplacement de Madame Monique Trouilly-Fenard, démissionnaire.

Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2001, vol. 550, fol. 90, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19930/535/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

PORTFOLIO SELECTION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 56.144.

Le bilan au 31 octobre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2001, vol. 550, fol. 89, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2001.

(19975/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

PORTFOLIO SELECTION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 56.144.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 février 2001

En date du 16 février 2001, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 2000

- de réélire M. Svoboda, M. Mayer, M. Neubauer, M. André, M. de Lestapis, M. Gilson de Rouvieux et M. Lasch en qualité d'Administrateur pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2002.

- de réélire DELOITTE & TOUCHE en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2002.

Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2001, vol. 550, fol. 89 case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19976/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

KÜCHEN-MONTAGE-SERVICE, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-3340 Huncherange, 8, rue du Ruisseau.

H. R. Luxemburg B 56.785.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 18. Dezember 2000

Mit Entscheidung der ausserordentlichen Generalversammlung vom 18. Dezember 2000 beschliessen die Aktionäre im Zuge der Umstellung auf den EUR das Stammkapital der Firma auf 12.500,- EUR zum 1. Januar 2001 zu erhöhen.

Das Stammkapital von 500.000,- LUF wird wie folgt umgewandelt:

Umwandlungsfaktor (40,3399)	12.394,67
Erhöhung des Kapitals durch Einbringung von Reserven	105,33
	12.500,-EUR

Das Stammkapital von 12.500,- EUR ist eingeteilt in 100 Aktien je 125 EUR.

KÜCHEN-MONTAGE-SERVICE, GmbH

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2001, vol. 550, fol. 52, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19931/503/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

LE CORAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 15, rue de Strasbourg.

R. C. Luxemburg B 51.189.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 novembre 2000

Le 10 novembre 2000, les actionnaires de la société anonyme LE CORAL se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

La séance est ouverte à 16 heures, sous la présidence de Monsieur Vito Valentini. Le président désigne comme secrétaire Mme Rosa Anna Valentini et comme scrutateur Monsieur Antonio Pasciolla.

Il résulte des constatations du bureau que tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé pour autant que de besoin à toute publication. Suivant la liste des présences, les 100 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 100 voix.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration sur sa gestion au cours de l'exercice 1999;
2. Rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Approbation des Comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
5. Situation négative des fonds propres suite aux pertes accumulées.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1999, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999 tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration et décide d'affecter les résultats comme suit:

- Résultat de l'exercice	513.747 LUF
- Réserve légale	- 125.000 LUF
- Solde reporté	388.747 LUF

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice au 31 décembre 1999.

Troisième résolution

En vertu de l'article 100 de la Loi sur les Sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société en apportant sa garantie à la reconstitution des capitaux propres dans les proportions légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président clôtüre la séance. Lecture du présent procès-verbal faite, les membres du bureau signent.

Signature / Signature / Signature

Le Président / La secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2001, vol. 547, fol. 98, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19936/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

L'AFRICAINNE DU DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 53.275.

—
Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2001, vol. 550, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'AFRICAINNE DU DEVELOPPEMENT S.A.

Signature

Administrateur

(19932/046/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

LENMAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.132.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2001, vol. 550, fol. 90, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2001.

Signature.

(19939/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

LENMAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.132.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 13 juin 2000 au siège social.

- Les mandats de Monsieur Graham J. Wilson, Mademoiselle Maire Gallagher en tant qu'administrateur de la société sont reconduits jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2005. L'assemblée accepte la démission de Mr Sean O'Brien et nomme Mlle Cindy Reiners demeurant à Luxembourg comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2005.

- Le mandat de GRANT THORNTON CONSEIL ET REVISIONS est reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2001, vol. 550, fol. 90, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19940/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

LENMAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.132.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société anonyme LENMAR INVESTMENTS S.A. qui s'est tenue à Luxembourg le 2 janvier 2001 au siège social.

- Le siège social de la société est transféré de L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

- Une convention de domiciliation a été conclue entre la société LENMAR INVESTMENTS S.A. et WILSON ASSOCIATES établie à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal en date du 3 janvier 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2001, vol. 550, fol. 90, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19941/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

LE JARDIN D'AMANDES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 287, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 65.014.

L'an deux mille un, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Jiacheng Ma, cuisinier, demeurant à Luxembourg.
- 2) Monsieur Yong Liang, cuisinier, demeurant à Luxembourg.
- 3) Madame Yu Lam Liu, commerçante, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1) Les prédits comparants sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée, établie à Luxembourg, sous la dénomination de LE JARDIN D'AMANDES, S.à r.l. et inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 65.014,

et ce dans les proportions suivantes:

1) Monsieur Jiacheng Ma, prénommé, deux cent quarante-neuf parts sociales	249
2) Monsieur Yong Liang, prénommé, deux cent quarante-neuf parts sociales	249
3) Madame Yu Lam Liu, prénommée, deux parts sociales	<u>2</u>
Total: cinq cents parts sociales	500

2) Il résulte de deux cessions de parts sous seing privé datées du ci-annexées:

que le comparant sub 2) Monsieur Yong Liang, a cédé à Monsieur Jiacheng Ma, prénommé, ses deux cent quarante-neuf (249) parts sociales,

que la comparante sub 3) Madame Yu Lam Liu, a cédé à Monsieur Jiacheng Ma, prénommé, ses deux (2) parts sociales.

Ces cessions ont été consenties aux clauses et conditions plus amplement spécifiées dans la convention sous seing privé et plus particulièrement au prix de la valeur nominale.

Les comparants, pris en leur qualité de gérants de la société, déclarent accepter les susdites cessions au nom de la société.

A la suite de ces cessions de parts, le seul et unique associé prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 5, deuxième alinéa, est modifié comme suit:

Toutes les parts sociales sont souscrites par l'associé unique Monsieur Jiacheng Ma, prénommé.

Deuxième résolution

L'associé unique décide la révocation des deux gérants, à savoir:

- 1) Monsieur Yong Liang, prénommé, et
- 2) Madame Yu Lam Liu, prénommée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de Monsieur Jiacheng Ma.

Troisième résolution

L'associé unique décide de convertir la devise du capital social exprimée actuellement en francs luxembourgeois, en Euro au taux de conversion légal, en conséquence le capital social est converti de cinq cent mille (500.000,-) francs en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-sept Euros (12.394,67) et la valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales de mille (1.000,-) francs en vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf Euros (24,79) par part.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq virgule trente-trois Euros (105,33), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-sept Euros (12.394,67) à douze mille cinq cents Euros (12.500,-), par versement en espèces, sans création de nouvelles parts sociales, mais par augmentation de la valeur nominale des parts sociales de vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf Euros (24,79) à vingt-cinq Euros (25,-) la preuve du versement en espèces ayant été rapportée au notaire sur base d'un certificat bancaire.

Cinquième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'alinéa 1^{er} l'article 5.- des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (25,-) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Ma, Y. Liang, Y.L. Liu, J.P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2001, vol. 8CS, fol. 54, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

J.-P. Hencks.

(19937/216/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

LEMMEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 70.936.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu au siège social le 12 mars 2001

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Dirk Raeymaekers de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 12 mars 2001, M. Jean-Pierre Verlaine, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Pour extrait conforme

Pour LEMMEX HOLDING

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2001, vol. 550, fol. 90, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19938/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

LIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 47.777.

—
Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 25 avril 2000

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration en date du 25 avril 2000 que le siège social de la société LIFE S.A., précédemment établie à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, est transféré à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

Luxembourg, le 25 avril 2000.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2001, vol. 550, fol. 52, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19944/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

LIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 47.777.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2000

Conseil d'Administration

Monsieur Patrick Mourot, demeurant à F-Megève

Madame Micheline Delorme, demeurant à F-Reims

Monsieur José Marechal, demeurant à F-Reims

Leur mandat viendront à expiration lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2000.

Commissaire aux Comptes

LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faiènerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 12 mai 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2001, vol. 550, fol. 52, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19945/503/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

LE RELAX BAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3346 Leudelange, 35, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 25.630.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 16 mars 2001 à 10.00 heures
au siège social de la société*

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer gérants de la société avec effet immédiat:

Monsieur Hamouth Joseph, demeurant 373, route de Thionville, L-5887 Hesperange est nommé gérant administratif.

Madame Belardi Michèle, demeurant 37, rue du Fort Neipperg à L-2230 Luxembourg est nommée gérante technique.

La société est engagée pour toute transaction par la signature conjointe des deux gérants.

Le gérant administratif peut engager la société jusqu'au montant de LUF 50.000,- avec sa seule signature.

Luxembourg, le 16 mars 2001.

LE RELAX BAR, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2001, vol. 550, fol. 89, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19942/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

LUX-TOURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.916.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2001, vol. 550, fol. 87, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2001.

LUX-TOURS, S.à r.l.

Signature

(19946/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

MECCANICA FINANZIARIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.004.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2001, vol. 550, fol. 90, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2001.

Pour extrait conforme

MECCANICA FINANZIARIA INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(19952/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

MECCANICA FINANZIARIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.004.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 2001

Résolution

L'Assemblée confirme le mandat de la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg comme réviseur d'entreprises ainsi que celui de M. Armando Pontecorvo comme Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Pour extrait conforme

MECCANICA FINANZIARIA INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2001, vol. 550, fol. 90, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19953/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

LUX-UNION INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 69.648.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé daté du 1^{er} mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, volume 550, folio 66, case 10, que les rubriques suivantes doivent être modifiées:

Conseil d'administration:

Ont démissionné:

Monsieur Secondo Cruciani, et Monsieur Paolo Flammini en tant que membres du conseil d'administration.

Ont été nommés:

1) Monsieur Pierluigi Salveti, administrateur de sociétés, demeurant à Cassino, Italie, en qualité de Président du conseil d'administration avec pouvoir individuel de signature.

2) Monsieur Mario Calao, administrateur de sociétés, demeurant à Piedimonte S. Germano (FR), Italie, en qualité de Vice-Président.

Le mandat de Monsieur Amedeo Pignotti en tant qu'administrateur est confirmé pour autant que de besoin.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2005.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour la société

Signature

(19947/211/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

MAGISTER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 66.263.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 août 2000

Le 30 août 2000, les actionnaires de la société anonyme MAGISTER HOLDING se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Arama. Le président désigne comme secrétaire Mme Rizzo Sebastiana et comme scrutatrice Mlle Abitbol Christiane.

Il résulte des constatations du bureau que tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé pour autant que de besoin à toute publication. Suivant la liste des présences, les 100 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 100 voix.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Le président expose l'

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration sur sa gestion au cours de l'exercice 1999;
2. Rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Approbation des Comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1999, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999 tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration et décide d'affecter le résultat de la période ainsi qu'il suit:

- Perte de l'exercice.	318.468 LUF
- Perte reportée antérieure.	100.177 LUF
- Solde reporté à nouveau.	468.645 LUF

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 1999.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président clôture la séance.

Mme. la secrétaire donne lecture du présent procès-verbal. Lecture faite, les membres du bureau signent.

Signature / Signature / Signature

Le Président / La secrétaire / La scrutatrice

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 50, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19949/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

LUX WINDOWS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 65.331.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 6 décembre 2000

Le 6 décembre 2000, les actionnaires de la société anonyme LUX WINDOWS se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de Monsieur René Arama. Le président désigne comme secrétaire M. Christophe Kamdem et comme scrutateur Monsieur Michel Arama.

Il résulte des constatations du bureau que tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé pour autant que de besoin à toute publication. Suivant la liste des présences, les 100 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 100 voix.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration;
2. Rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Approbation des Comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

M. le secrétaire donne lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1999, l'assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999 tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration et décide d'affecter le résultat de la période comme suit:

- Résultat de l'exercice reporté - 33.499 LUF

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 1999.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président clôture la séance.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 55, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19948/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

MARIANNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 27, place de l'Hôtel de Ville.
R. C. Luxembourg B 69.757.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 octobre 2000

Le 19 octobre 2000, les actionnaires de la société anonyme MARIANNE se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Cosimo Locorotondo. Le président désigne comme secrétaire Mme Maria Anna Locorotondo-Bussolotto.

Il résulte des constatations du bureau que tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et 500 parts émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 500 voix.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Le président expose l'

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration sur sa gestion au cours de l'exercice 1999;
2. Approbation des Comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats;
3. Décharge aux gérants pour leur gestion au 31 décembre 1999.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1999, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999 tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration et décide d'affecter les résultats comme suit:

- Résultat de l'exercice - 893.877 LUF
- Report à nouveau de l'exercice 893.877 LUF

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 1999.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président clôture la séance. Lecture du présent procès-verbal faite, les membres du bureau signent.

Signature / Signature

Le Président / La secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2000, vol. 546, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19951/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

MARBO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 53.835.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 février 2001

Les actionnaires de la société MARBO HOLDING S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social à Luxembourg le 28 février 2001 ont décidé à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

1- Acceptation de la démission avec effet immédiat de l'administrateur en fonction, Madame Liliane Watgen, demeurant à Luxembourg.

Acceptation de la démission avec effet immédiat de l'administrateur en fonction, Monsieur Pierre Fontaine, demeurant à Arlon (Belgique).

Acceptation de la démission avec effet immédiat de l'administrateur en fonction, Monsieur Patrick Marchal, demeurant à Longwy-Haut (France).

L'Assemblée Générale des actionnaires leur donne pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

2- Nomination de trois nouveaux administrateurs: Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg, Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant à Luxembourg et Monsieur Robert Elvinger, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg.

3- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes: la société LUX-AUDIT S.A., avec siège social à Luxembourg. Pour extrait conforme.

Fait à Luxembourg, le 28 février 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2001, vol. 550, fol. 52, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19950/503/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

SCHOELLERBANK INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 61.279.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2001, vol. 550, fol. 89, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2001.

(19994/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

SCHOELLERBANK INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 61.279.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 février 2001

En date du 6 février 2001, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 2000 et de ratifier le paiement aux actionnaires d'un dividende de 27,160,000 ATS en date du 2 novembre 2000

- de réélire M. Schweickhardt, M. Nemetschke, M. Thier et M. Delandmeter en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2002.

- de réélire DELOITTE & TOUCHE en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2002.

Luxembourg, le 6 février 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2001, vol. 550, fol. 89, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19995/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

**MEDEA HOLDING SOCIETE ANONYME, Société Anonyme Holding,
(anc. MEDEA HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.158.

L'an deux mille, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEDEA HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire soussigné en date du 29 juillet 1992, publié au Mémorial C numéro 566 du 3 décembre 1992.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Paul Van Waelem, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant à Luxembourg-Bonnevoie,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Joseph Renders, administrateur de société, demeurant à Beersel.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Précision de la dénomination de la société par l'ajoute en toutes lettres de «société anonyme holding».
2) Conversion du capital social de LUF 20.000.000,- en Euros 495.787,05 et de la valeur nominale des actions de LUF 1.000,- à Euros 24,79.

3) Augmentation du capital social de 4.212,95 Euros pour le porter de 495.787,05 à 500.000,- Euros, en augmentant la valeur nominale des actions de 24,79 Euros à 25,- Euros par versement en espèces.

4) Instauration d'un capital autorisé de 5.000.000,- Euros et autorisation au conseil d'administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

5) Modification afférente de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 pour le remplacer par les alinéas nouveaux conçus comme suit:
«Le capital social est fixé à cinq cent mille Euros (500.000,- EUR) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cinq millions Euros (5.000.000,- EUR) représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 11 décembre 2005, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit, et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

6) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence ; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de MEDEA HOLDING Société Anonyme.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir la devise du capital social et la valeur nominale des actions, exprimée actuellement en francs luxembourgeois en Euros au taux de conversion légal; en conséquence le capital social est converti de vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) en quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept virgule zéro cinq Euros (495.787,05 EUR) et la valeur nominale des vingt mille (20.000) actions de mille (1.000,-) francs luxembourgeois en vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf Euros (24,79 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre mille deux cent douze virgule quatre-vingt-quinze Euros (4.212,95 EUR), pour le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept virgule zéro cinq Euros (495.787,05 EUR) à cinq cent mille Euros (500.000,- EUR), par versement en espèces, sans création d'actions nouvelles, mais par augmentation de la valeur nominale des actions de vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf Euros (24,79 EUR) à vingt-cinq Euros (25,- EUR), la preuve du versement en espèces ayant été rapportée au notaire sur base d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'instaurer un capital autorisé de cinq millions Euros (5.000.000,- EUR).

Elle décide encore d'autoriser le conseil d'administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, sur le vu d'une renonciation expressément énoncée par les actionnaires existants quant à leur droit préférentiel de souscription des obligations convertibles à émettre éventuellement.

Cinquième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5.- des statuts pour le remplacer par les alinéas nouveaux dans la teneur telle que prévue au point 5 de l'ordre du jour.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à 50.000,- francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M.P. Van Waelem, M.P. Thibo, M.J. Renders, J.P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 51, case 1. – Reçu 1.700 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2001.

J.-P. Hencks.

(19954/216/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

MEDUSA CAPITAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 77.959.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Annuelle du 12 mars 2001:

- Sont acceptées les résignations de l'Administrateur-Délégué NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. et des Administrateurs TYNDALL MANAGEMENT S.A. et ALPMANN HOLDINGS LIMITED avec effet immédiat. Décharge leur est accordée.

- Est confirmé avec effet immédiat la nomination de Monsieur Roland Robert Hansson demeurant à Walchestrasse, 25 à CH-8006 Zürich, Suisse, de Mme. Barbro Hansson demeurant Walchestrasse, 25 à Ch-8006 Zürich, Suisse comme Administrateurs avec le droit de représenter la société par leur seule signature.

- Est acceptée avec effet immédiat la résignation du Commissaire aux Comptes, FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES de Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Luxembourg, le 12 mars 2001.

Pour MEDUSA CAPITAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2001, vol. 550, fol. 92, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19955/760/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

MERCURY TWENTY SIX HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 69.737.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 août 2000

Le 30 août 2000, les actionnaires de la société anonyme MERCURY TWENTY SIX HOLDING se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de Monsieur René Arama. Le président désigne comme secrétaire Mlle Christiane D. Abitbol et comme scrutateur Monsieur Michel Arama.

Il résulte des constatations du bureau que tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé pour autant que de besoin à toute publication. Suivant la liste des présences, les actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 100 voix.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour. Le président expose l'

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration sur sa gestion au cours de l'exercice 1999;
2. Rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Approbation des Comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1999, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999 tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration et décide d'affecter le résultat de la période ainsi qu'il suit:

- Bénéfice de la période	8.825.938,28 FRF
- Dotation à la réserve légale	100.000,00 FRF
- Solde reporté à nouveau	8.728.938,28 FRF

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 1999.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président clôture la séance. M. le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal. Lecture faite, les membres du bureau signent.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 50, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19956/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

STAYER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.788.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 10 janvier 2001

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Bacci Federica de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet au 10 janvier 2001 Monsieur Lagona Marco, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STAYER INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2001, vol. 550, fol. 90, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20030/027/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

NABORS OFFSHORE AMERICAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 78.191.

In the year two thousand one, on the thirty-first of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NABORS OFFSHORE AMERICAS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscribed on October 17, 2000 at the Trade Register Office in Luxembourg at section B under number 78.191, incorporated by deed enacted on September 26, 2000, not yet published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, whose articles of association have been amended by deed enacted on December 19, 2000.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partner represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,000 (one thousand) shares of EUR 25 (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euros) so as to raise it from its current amount of EUR 25,000 (twenty-five thousand euros) to EUR 37,500 (thirty-seven thousand and five hundred euros) by the issue of 500 (five hundred) shares of EUR 25.00 (twenty-five euros) each, on payment of a share premium amounting to EUR 1,119,575 (one million one hundred nineteen thousand five hundred and seventy-five euros).

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by a contribution in kind consisting of an 15% (fifteen per cent) interest in a platform workover drilling rig.

3.- Acceptance by the manager of NABORS OFFSHORE AMERICAS, S.à r.l.

4.- Amendment of article six of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the sole partner, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the corporate capital by an amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euros) so as to raise it from its current amount of EUR 25,000 (twenty-five thousand euros) to EUR 37,500 (thirty-seven thousand and five hundred euros) by the issue of 500 (five hundred) shares of EUR 25.00, (twenty five euros) each.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the new shares referred to above by the Bermuda company SUNDOWNER OFFSHORE INTERNATIONAL (BERMUDA) LIMITED, a company incorporated under the laws of Bermuda and having its registered office located at 41, Cedar Avenue HM 12, Hamilton, Bermuda;

The issue of the shares is also subject to payment of a total share premium amounting to EUR 1,119,575 (one million one hundred nineteen thousand five hundred and seventy-five euros).

Contributor's Intervention - Subscription -Payment

Thereupon intervene the afore named company SUNDOWNER OFFSHORE INTERNATIONAL (BERMUDA) LIMITED, here represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of a proxy being here annexed;

which declared to subscribe the 500 (five hundred) new shares and to pay them up as well as the share premium by a contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

15% (fifteen per cent) of the right, title and interest in and to the platform workover drilling rig known as the «Super Sundowner XII», together with all related inventory and equipment.

Evaluation

The agreement net value of this contribution in kind is evaluated at EUR 1,132,075 (one million one hundred thirty-two thousand and seventy-five euros) considering the conversion rate between US Dollars and Euro as at the date of the sale and contribution agreement, dated December 28, 2000 and conventionally adopted for the purpose of the current contribution.

For the purpose of registration and considering the current conversion rate at January 31st, 2001, such contribution is valued at forty-six million and sixty-six thousand Luxembourg francs (LUF 46,066,000).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of such contribution has been given to the undersigned notary by a true copy of the purchase agreement, its exhibits containing the full description of the «Super Sundowner XII» platform and its fair market value estimation made by an specialised office for insurances purposes.

Effective implementation of the contribution

Proof of the current and effective implementation of the contribution by SUNDOWNER OFFSHORE INTERNATIONAL (BERMUDA) LIMITED has been given to the undersigned notary by a written declaration of the contributor prenamed, which shall remain here annexed, and by the afore said sale and contribution agreement (being no other permission to be granted in such a case, the contribution consisting in a platform and not in a vessel).

Manager's intervention

Thereupon intervenes Mr Cliff Simpson, Business man, residing at 3, Malcom Road, Wimbledon, London SW 19 4AS, United Kingdom, sole manager of NABORS OFFSHORE AMERICAS, S.à r.l., here represented by Mr Patrick Van Hees by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of her responsibility, legally engaged as manager of the company by reason of the here above described contribution in kind, he expressly agrees with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of platform's property, and confirms the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend article six of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The company's capital is set at EUR 37,500 (thirty-seven thousand and five hundred euros) represented by 1,500 (one thousand and five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five euros) each.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about five hundred and fifty thousand Luxembourg Francs.

Retainer

Sufficient funds, equal at least to the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée NABORS OFFSHORE AMERICAS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscrite le 17 octobre 2000 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 78.191, constituée suivant acte reçu le 26 septembre 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts ont été modifiés par acte du 19 décembre 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique. Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.000 (mille) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros), à EUR 37.500,- (trente-sept mille cinq cents euros) par l'émission de 500 (cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, ce moyennant paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 1.119.575,- (un million cent dix-neuf mille cinq cent soixante-quinze euros).

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les actions nouvelles par apport en nature consistant en une quotité de 15% (quinze pour cent) dans un navire (plate-forme mobile de forage).

3.- Acceptation par le gérant de NABORS OFFSHORE AMERICAS, S.à r.l.

4.- Modification afférente de l'article six des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros), à EUR 37.500,- (trente-sept mille cinq cents euros) par l'émission de 500 (cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription des parts sociales nouvelles dont question ci-avant par la société de droit des Bermudes SUNDOWNER OFFSHORE INTERNATIONAL (BERMUDA) LIMITED, ayant son siège social à 41, Cedar Avenue HM 12, Hamilton, Bermuda.

L'émission des actions est en outre sujette au paiement d'une prime d'émission totale s'élevant à EUR 1.119.575,- (un million cent dix-neuf mille cinq cent soixante-quinze euros).

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée SUNDOWNER OFFSHORE INTERNATIONAL (BERMUDA) LIMITED, ici représentée par Patrick Van Hees prénommé en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée;

laquelle a déclaré souscrire les 500 (cinq cents) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission par un apport en nature ci-après décrit:

Description de l'apport

15% (quinze pour cent) des droits, titres de propriété et quotités pouvant porter sur la plate-forme de forage connue sous la dénomination de «Super Sundowner XII», ensemble avec tous ses équipements tels qu'inventoriés.

Evaluation

La valeur nette convenue de cet apport en nature est évaluée à EUR 1.132.075,- (un million cent trente-deux mille soixante-quinze euros), en considérant la taux de conversion entre le dollar US et l'euro au 28 décembre 2000, date de la convention de vente et d'apport, conventionnellement adoptée pour les besoins du présent apport.

Pour les besoins de l'enregistrement et considérant le taux de change actuel au 31 janvier 2001, cet apport est évalué à quarante-six millions soixante-six mille francs luxembourgeois (LUF 46.066.000,-).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la présentation d'une copie de la convention d'achat et d'apport contenant en ses annexes la description complète de «Super Sundowner XII» et par une estimation de sa valeur marchande effectuée par un bureau spécialisé dans les matières d'assurances maritimes.

Réalisation effective de l'apport

La preuve de la réalisation effective de l'apport par SUNDOWNER OFFSHORE INTERNATIONAL (BERMUDA) LIMITED, a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration écrite de l'apporteur prénommé, qui restera ci-annexée, ainsi que par la convention d'achat et apport susvannée (n'existant pas d'autre permission à octroyer en pareil cas, l'apport consistant en une plate-forme et non en un navire).

Intervention du gérant

Est alors intervenu Monsieur Cliff Simpson, Business man, demeurant 3, Malcom Road, Wimbledon, London SW 19 4AS, United Kingdom, gérant de NABORS OFFSHORE AMERICAS, S.à r.l., ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de gérant de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, il marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété de la quotité apportée, et confirme la validité des souscription et libération.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 37.500,- (trente-sept mille cinq cents euros), divisé en 1.500 (mille cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ cinq cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2001, vol. 128S, fol. 19, case 11. – Reçu 456.678 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2001.

J. Elvinger.

(19960/211/192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

NABORS OFFSHORE AMERICAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 78.191.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(19961/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

NARCANDO HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 73.515.

L'an deux mille, le huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société KAMEN S.A., une société anonyme holding avec siège social à Luxembourg, ici représentée par ses deux administrateurs Madame Marie-Paul Van Waelem, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, et Madame Marie-Joseph Renders, administrateur de société, demeurant à Beersel.

2) La société INDRA HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, ici représentée par son administrateur-délégué Madame Marie-Joseph Renders, prénommée.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1.- suivant acte constitutif de la société NARCANDO HOLDING, Société Anonyme, avec siège social à Luxembourg, reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 décembre 1999, numéro 817/99 de son répertoire, publié au Mémorial C N° 204 du 13 mars 2000, il a été constaté que les comparantes, seules actionnaires et constituantes de la susdite société, auraient souscrit les actions comme suit:

«1) KAMEN S.A., préqualifiée, neuf cent quatre-vingt-dix-huit actions 998

2) INDRA HOLDING S.A., préqualifiée, deux actions 2

2.- Que cependant, cette constatation est due à une erreur de frappe, alors qu'en réalité, la souscription a été réalisée de façon suivante c'est à dire qu'en fait la société KAMEN S.A. a souscrit 198 actions de la société INDRA HOLDING S.A. a souscrit 2 actions, ainsi que cela résulte de la pièce jointe en annexe.

3) Qu'il y a dès lors lieu de changer la rubrique Souscription et Libération pour lui donner la teneur suivante:

«Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société KAMEN S.A., préqualifiée, cent quatre-vingt-dix-huit actions 198

2) La société INDRA HOLDING S.A., préqualifiée, deux actions 2

Total: deux cents actions 200

Toutes les actions ont été souscrites et entièrement libérées de sorte que la société a dès à présent à sa disposition la somme de cent mille Euros (100.000,- EUR), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.»

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.-P. Van Waelem, M.-J. Renders, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2000, vol. 126S, fol. 84, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 8 mars 2001.

J.-P. Hencks.

(19963/216/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

**N.A.P.I. HOLDING SOCIETE ANONYME (NORTH ATLANTIC PATENT & INVESTMENT H.S.A.),
Société Anonyme Holding,
(anc. N.A.P.I. Holding S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 28.415.

L'an deux mille, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme N.A.P.I. HOLDING S.A. avec siège social à Luxembourg,
constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 juin 1988, publié au Mémorial C numéro 266 du 6 octobre 1988.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Paul Van Waelem, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant à Luxembourg-Bonnevoie,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Joseph Renders, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Précision de la dénomination de la société par l'ajoute en toutes lettres de «société anonyme holding».
- 2) Conversion du capital social de LUF 12.000.000,- en Euros 297.472,23 et de la valeur nominale des actions de LUF 1.000,- à Euros 24,79.
- 3) Augmentation du capital social de 2.527,77 Euros pour le porter à 300.000,- Euros, en augmentant la valeur nominale des actions de 24,79 Euros à 25,- Euros par débit du résultat reporté.
- 4) Annulation du capital autorisé et fixation, à compter de ce jour d'un nouveau capital autorisé de 3.000.000,- Euros et autorisation au conseil d'administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.
- 5) Modification afférente de l'article 5 des statuts.
- 6) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de N.A.P.I. HOLDING Société Anonyme (NORTH ATLANTIC PATENT & INVESTMENT H.S.A.)»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir la devise du capital social et la valeur nominale des actions, exprimée actuellement en francs luxembourgeois en euros au taux de conversion légal; en conséquence le capital social est converti de douze millions de francs luxembourgeois (12.000.000,- LUF) en deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-douze virgule vingt-trois Euros (297.472,23 EUR) et la valeur nominale des douze mille (12.000) actions de mille (1.000,-) francs luxembourgeois en vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf Euros (24,79 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux mille cinq cent vingt-sept virgule soixante-dix-sept Euros (2.527,77 EUR), pour le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-douze virgule vingt-trois Euros (297.472,23 EUR) à trois cent mille Euros (300.000,- EUR), sans création d'actions nouvelles, mais par augmentation de la valeur nominale des actions de vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf Euros (24,79 EUR) à vingt-cinq Euros (25,- EUR) et à libérer par les résultats reportés.

L'existence des résultats reportés a été prouvée aux actionnaires, qui le reconnaissent et au notaire instrumentant qui le certifie, sur base du bilan arrêté au 31 décembre 1999.

Une copie du bilan reste annexée aux présentes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'annuler le capital autorisé et d'instaurer à compter de ce jour un nouveau capital autorisé de trois millions d'Euros (3.000.000,- EUR).

Elle décide encore d'autoriser le conseil d'administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, sur le vu d'une renonciation expressément énoncée par les ac-

tionnaires existants quant à leur droit préférentiel de souscription des obligations convertibles à émettre éventuellement.

Cinquième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} et 3^{ème} alinéa, la première phrase du 5^{ème} alinéa et d'ajouter un nouvel alinéa à la fin de l'article 5.- des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à trois cent mille Euros (300.000,- EUR) représenté par douze mille (12.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

(Troisième alinéa). Le capital autorisé est fixé à trois millions d'Euros (3.000.000,- EUR) représenté par cent vingt mille (120.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

(Cinquième alinéa, première phrase). En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 11 décembre 2005, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

(Nouvel alinéa). Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit, et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à 50.000,- francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M.P. Van Waelem, M.P. Thibo, M.J. Renders, J.P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 50, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2001.

J.-P. Hencks.

(19962/216/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

MOULINS DE CHAMPAGNE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 72.602.

In the year two thousand one, on the twenty third of January.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HMTF SPARKS CAYMAN L.P., having its registered office at c/o W.S. Walker & Company, PO Box 265 G, Caledonian House, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mr Anthony Braesch, Lawyer, residing at 99, rue des Maraîchers L-2124 Luxembourg,

by virtue of a proxy established on January 2001.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the only shareholder of the limited liability company established in Luxembourg under the name of MOULINS DE CHAMPAGNE LUXEMBOURG, S.à r.l., incorporated pursuant to a notarial deed dated November 18, 1999, published in the Mémorial, Recueil C n° 41 dated January 13, 2000.

II. The Company's share capital is set at five hundred twenty-nine million three hundred sixty-eight thousand French Francs (FRF 529,368,000.-) divided into five hundred twenty nine thousand three hundred sixty-eight (529,368) shares of one thousand French Francs (FRF 1,000.-) each.

III. The sole shareholder resolved to add a new paragraph in Article 12 of the bylaws with the following content:

«The manager(s) may decide to pay interim dividends».

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt trois janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HMTF SPARKS CAYMAN L.P., avec siège social à c/o W.S. Walker & Company, PO Box 265 G, Caledonian House, Grand Cayman, Cayman Islands,

ici représentée par Monsieur Anthony Braesch, juriste, demeurant à 99, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en janvier 2001.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination MOULINS DE CHAMPAGNE LUXEMBOURG, S.à r.l., constituée suivant acte reçu par acte notarié en date du 18 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil C n° 41 du 13 janvier 2000.

II. Le capital social est fixé à cinq cent vingt-neuf millions trois cent soixante huit mille Francs Français (FRF 529.368.000,-) représenté par cinq cent vingt-neuf mille trois cent soixante huit (529.368) parts sociales d'une valeur nominale de mille Francs Français (FRF 1.000,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'inclure un nouveau paragraphe au sein de l'Article 12 des Statuts avec le contenu suivant «Le(s) gérant(s) peut (peuvent) décider d'attribuer des dividendes intérimaires».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal. Fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé : A. Braesch, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2001, vol. 128S, fol. 11, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2001.

J. Elvinger.

(19958/211/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

MOULINS DE CHAMPAGNE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 72.602.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001. (19959/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

NATRIX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 68.187.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 80, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2001.

Pour NATRIX S.A.

Société Anonyme Holding

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / C. Day-Royemans

(19964/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

NICO LOCATRANS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 71.588.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 octobre 2000

Le 19 octobre 2000, les actionnaires de la société anonyme NICO LOCATRANS se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

La séance est ouverte à 16 heures, sous la présidence de Monsieur Antonio Marletta. Le président désigne comme secrétaire Mme Patrizia Gandini et comme scrutateur Monsieur Antonio Marletta.

Il résulte des constatations du bureau que tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé pour autant que de besoin à toute publication. Suivant la liste des présences, les 100 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 100 voix.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Le président expose l'Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration sur sa gestion au cours de l'exercice 1999;
2. Rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Approbation des Comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1999, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999 tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration et décide d'affecter les résultats comme suit:

- Résultat de l'exercice	- 723.190 LUF
- Résultats reportés antérieurs	LUF
- Solde reporté à nouveau	- 723.190 LUF

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 1999.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président clôture la séance.

Lecture du présent procès-verbal faite, les membres du bureau signent.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2000, vol. 546, fol. 34, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19965/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

NOUVEL HORIZON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 11, rue du Saint-Esprit.
R. C. Luxembourg B 33.995.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2000

Le 30 novembre 2000, les actionnaires de la société anonyme NOUVEL HORIZON se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

La séance est ouverte à 16 heures, sous la présidence de Monsieur Lucien Elsen. Le président désigne comme secrétaire Mlle Karin Kraemer et comme scrutateur Monsieur Jean Hellinckx.

Il résulte des constatations du bureau que tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé pour autant que de besoin à toute publication. Suivant la liste des présences, les 500 parts émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 100% des voix.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration sur sa gestion au cours de l'exercice 1999;
2. Approbation des Comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats;
3. Décharge du gérant pour sa gestion au 31 décembre 1999;
4. Situation des fonds propres.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1999, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999 tels qu'ils lui sont présentés par le gérant et décide d'affecter les résultats comme suit:

- Résultat de l'exercice	-1.085.412 LUF
- Report à nouveau de l'exercice	- 1.085.412 LUF

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 1999.

Troisième résolution

En vertu de l'article 100 de la Loi sur les Sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société en apportant sa garantie à la reconstitution des capitaux propres dans les proportions légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président clôture la séance. Lecture du présent procès-verbal faite, les membres du bureau signent.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 69, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19966/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.

NOVAELUX HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 64.548.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 septembre 2000

Le 2 septembre 2000, les actionnaires de la société anonyme NOVAELUX HOLDING se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Michel Arama. Le président désigne comme secrétaire Mlle Christiane Abitbol et comme scrutatrice Madame Sebastiana Rizzo.

Il résulte des constatations du bureau que tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé pour autant que de besoin à toute publication. Suivant la liste des présences, les 100 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 100 voix.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

M. le Président expose que la présente réunion a pour

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration;
2. Rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Approbation des Comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1999, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999 tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration et décide d'affecter les résultats comme suit:

- Perte de l'exercice.....	245.804 LUF
- Perte reportée antérieure.....	91.209 LUF
- Solde à reporter	337.013 LUF

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 1999.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président clôture la séance. M. le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Lecture faite, les membres du bureau signent.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 50, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19967/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2001.